

COMMUNE DE SEILLANS
ARRONDISSEMENT DE DRAGUIGNAN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
ARRÊTE MUNICIPAL

DÉPARTEMENT DU VAR

Portant prolongement de la fermeture
provisoire de la crèche municipale multi-accueil
La Tarentelle jusqu'au vendredi 18 octobre
2024

Le Maire de la Commune de SEILLANS,

VU – le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2212-1 et suivants,
VU – L'arrêté municipal portant fermeture provisoire la crèche municipale multi-accueil La Tarentelle du
jeudi 17 octobre 2024 ;

Considérant les mauvaises conditions météorologiques prévues dans le courant de la soirée avec de
fortes précipitations prévues ;

Considérant que la crèche municipale multi accueil la tarentelle est exposée à ce risque
météorologique ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des personnels et des enfants de la crèche ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La fermeture provisoire de la crèche municipale multi-accueil La Tarentelle est
prolongée jusqu'au vendredi 18 octobre inclus.

Article 2 : Le présent arrêté est soumis aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations
du conseil municipal et sera inscrit au registre des arrêtés et publié sur le site
de la ville.

ARTICLE 3 : Monsieur le Maire, Madame la Directrice Générale des services, la Police Municipale
Le Maire sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'application du
présent arrêté, dont ampliation est adressée :

- Monsieur le préfet du Var et au sous-préfet

Seillans, le 17 octobre 2024

Le Maire,
René UGO

